

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18.08.2021

PROCÉDURE DE CONSULTATION SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le vote électronique : une nécessité pour surmonter certains obstacles

Le principe de l'inclusion est indissociablement lié à la participation pleine et efficace de toutes et tous. Les personnes en situation de handicap doivent elles aussi pouvoir participer sans obstacles au processus politique. Dans l'élaboration d'un système de vote électronique, il convient de mieux tenir compte du besoin de faire avancer l'accessibilité dans ce domaine. Le vote électronique constitue une réelle opportunité de faire reculer certains obstacles que rencontrent les personnes handicapées. Inclusion Handicap comprend les réserves exprimées en matière de sécurité. La faitière suisse des organisations de personnes handicapées juge néanmoins important de poursuivre le développement du vote électronique.

Ce système contribue à l'autonomie des personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits politiques. Il permet aux personnes aveugles ou à mobilité réduite de participer aux votes et aux élections de façon indépendante. La condition évidente est que les instruments numériques soient programmés de manière à ne pas constituer de barrières.

Garantie d'accès

Il est nécessaire que la restructuration de la phase d'essai comporte une garantie pour toute personne handicapée qui le souhaite d'avoir accès au canal de vote électronique d'ici aux élections fédérales de 2023 au plus tard. Tout obstacle doit être éliminé et l'accessibilité garantie non seulement pour l'ensemble du processus de vote, mais également pour l'inscription au vote électronique, la documentation ainsi que l'information. Pour ces personnes la possibilité de voter électroniquement doit être offerte dans tous les cantons : il en va du respect de l'exercice non discriminatoire des droits politiques.

Par ailleurs les électeurs et électrices qui ne peuvent pas ou seulement difficilement exprimer leur suffrage de manière autonome en raison d'un handicap ne doivent pas être calculés dans le pourcentage maximal de personnes pouvant participer à des essais de vote électronique. « Pour les personnes aveugles ou à mobilité réduite, le grand nombre de locaux de vote non accessibles représente un réel problème. Le vote électronique constitue une alternative qui permet de voter directement depuis son domicile sans faire appel à une tierce personne et de faire valoir ses prises de position. Il permet également aux Suisses et Suissesses de l'étranger de participer enfin dans les délais aux scrutins politiques », souligne Verena Kuonen, coprésidente d'Inclusion Handicap.

Engagements internationaux

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées prévoit que les Etats s'engagent à faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres. Un système de vote électronique accessible sans obstacles constituerait l'une des mesures destinées à mettre en œuvre les obligations qui découlent du droit international et constitutionnel.

Renseignements

Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité Inclusion Handicap
031 370 08 45 / caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch



Julie Tarchini, responsable communication Inclusion Handicap
031 370 08 41, julie.tarchini@inclusion-handicap.ch

Inclusion Handicap est la voix unifiée des quelque 1,7 mio. de personnes handicapées vivant en Suisse. La faïtière politique de leurs organisations s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap réunit 20 associations du domaine du handicap actives à l'échelon national ou dans une région linguistique. Elle défend leurs intérêts et leur propose des conseils juridiques. Ses positions politiques sont élaborées en coopération avec [les 20 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse